

1. Les stagiaires s'engagent à adopter une attitude exemplaire :
  - Le chien et le stagiaire doivent présenter toutes les garanties d'hygiène et de sécurité ;
  - Les femelles ne doivent pas intervenir en période de chaleurs ;
  - Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser un chien malade ou blessé ;
  - Le stagiaire doit veiller au bien-être physique et psychique de son chien ;
  - Aucune maltraitance ne sera tolérée sur les canidés pendant et en dehors des formations, sous peine d'exclusion ;
  - Les stagiaires sont responsables de leurs chiens et tenus de se conformer aux règles de prudence, à savoir :
    - Ne pas laisser leurs chiens errer sans surveillance aux abords du terrain ;
    - Ne pas pénétrer sur le ring sans l'accord du moniteur ;
    - Suivre scrupuleusement les instructions du moniteur.